

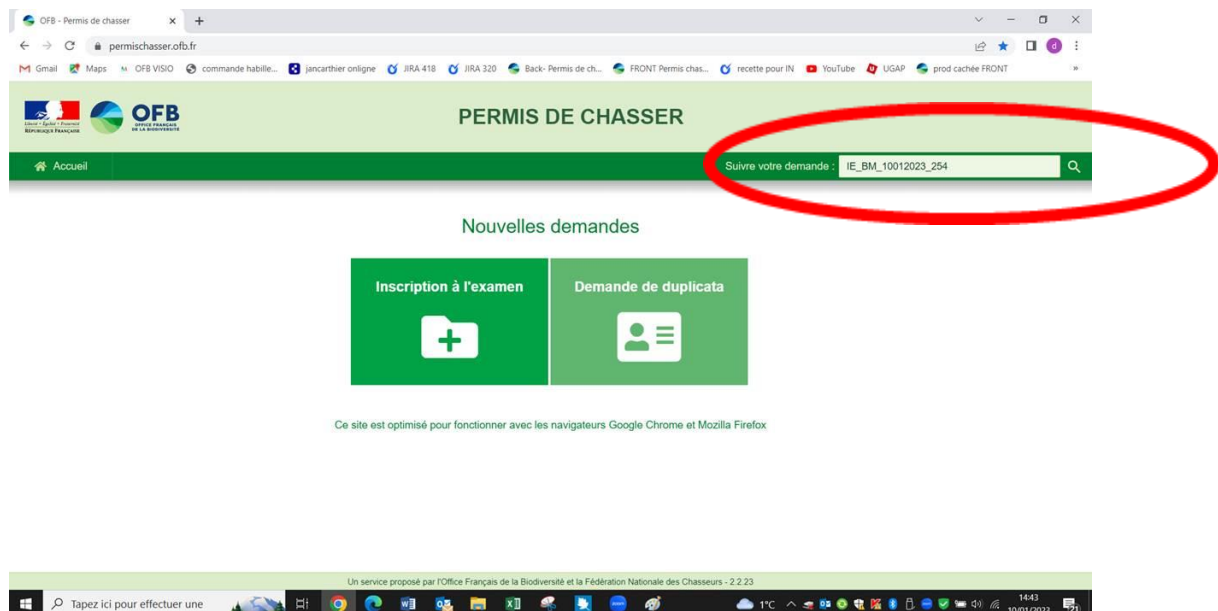
## Comment vous préinscrire à l'examen du permis de chasser ?

- Rendez-vous sur le site <https://permischasser.ofb.fr/>
  - Remplissez tous les champs indiqués
  - Imprimez le CERFA
  - Procédez au règlement de l'OFB (en ligne par CB ou virement)
  - Allez chez votre médecin pour remplir le dos du CERFA
  - Une fois le CERFA rempli, joignez toutes les pièces justificatives demandées
- Joignez également le formulaire d'inscription aux formations obligatoires et le formulaire de la caution ainsi que les règlements par chèque ou virement (si virement, joignez les preuves)
- Renvoyez nous le tout par courrier postal

Après réception des éléments, votre dossier sera validé par nos soins puis par l'Office français de la Biodiversité. Une fois validé, vous serez positionné sur la session de formation en cours.

## Une fois pré-inscrit, comment suivre l'évolution de votre dossier d'inscription ?

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier d'inscription en vous rendant sur le site <https://permischasser.ofb.fr/> et en saisissant votre no. de demande reçu par mail au moment de votre préinscription en ligne :



The screenshot shows the website 'permischasser.ofb.fr' with the title 'PERMIS DE CHASSER'. A search bar labeled 'Suivre votre demande' contains the text 'IE\_BM\_10012023\_254' and is circled in red. Below the search bar, there are two green buttons: 'Inscription à l'examen' with a plus sign icon and 'Demande de duplicata' with a person icon. The footer of the page reads 'Un service proposé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs - 2.2.23'. The Windows taskbar at the bottom shows the date as 10/01/2023 and the time as 14:43.